



Ecole Communale Fondamentale
Rue du village, 121
4650 Chaineux

Téléphone : 087/67.56.26
0470/18.27.88

Mail : ecole.chaineux@herve.be



TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	3
2. NOTRE ECOLE.....	3
... un lieu rural, familial, ouvert sur le monde, inclusif, numérique, citoyen, collaboratif et encourageant la recherche chez les enfants	
3. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	4
... un lieu où chacun doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale.	
4. NOS MISSIONS PRIORITAIRES	6
... définies par le décret Mission	
5. NOS SPECIFICITES PEDAGOGIQUES.....	7
... un environnement éducatif complet où chaque enfant peut développer son autonomie, s'ouvrir au monde et à la culture, maîtriser les outils numériques, comprendre et respecter la nature, apprendre à vivre en société et acquérir les apprentissages nécessaires à son développement intellectuel, social et créatif	
6. ORGANISATION DES CLASSES	8
... la continuité pédagogique entre les classes et les niveaux : la clé de la réussite dans notre école.	
7. NOTRE EQUIPE EDUCATIVE	8
... diversifiée, dynamique et qualifiée, prête à relever les défis de l'éducation moderne	
8. CONTRATS D'OBJECTIFS	10
9. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS	11
10. COURS PHILOSOPHIQUES	12
11. COURS DE SECONDE LANGUE.....	13
12. COURS D'EDUCATION PHYSIQUE	13
13. ACTIVITES SCOLAIRES	14
14. TEMPS DE MIDI.....	14
15. GARDERIES	14
16. COMITE DE PARENTS	15
17. LES EFFETS PERSONNELS	15
18. INSCRIPTION.....	16

1. PREAMBULE

Ce projet d'école¹ a été élaboré par l'équipe pédagogique de l'école, en concertation avec l'ensemble des directions des écoles communale de Herve et approuvé par le conseil de participation, ainsi que le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Herve.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes telles que définies dans le projet d'établissement.

2. NOTRE ECOLE

Notre école est un lieu unique où la ruralité, la famille, l'ouverture, l'inclusion, la technologie, le civisme, la collaboration et la recherche sont au cœur de notre approche éducative. Nous sommes fiers de fournir à nos élèves un environnement d'apprentissage stimulant, ouvert et propice à leur épanouissement personnel.

a. Une école rurale

Notre école est nichée au cœur d'un environnement rural, entourée de richesses naturelles exceptionnelles. Nous tirons parti de ce cadre privilégié pour encourager nos élèves à explorer la nature, à apprendre de leur environnement, à développer une compréhension de l'écologie et à cultiver un amour pour la biodiversité.

b. Une école familiale

Nous considérons notre école comme une grande famille. Nous accordons une attention particulière à la création d'un climat chaleureux et bienveillant, où chaque enfant se sent en sécurité et soutenu. Nous valorisons également la communication ouverte et régulière avec les familles, car nous croyons que la collaboration entre l'école et la maison est essentielle pour favoriser la réussite des élèves.

c. Une école ouverte sur le monde

Nous croyons fermement à l'importance de sensibiliser nos élèves aux enjeux mondiaux, à la diversité culturelle et à la solidarité. Nous organisons des activités et des projets qui encouragent les échanges interculturels, le respect des différences, ainsi qu'une ouverture d'esprit et une curiosité envers le monde qui les entoure.

¹ Code de l'Enseignement, Section III – Du projet d'école, Article 1.5.1-5

d. Une école pour tous

Nous nous engageons à offrir une éducation inclusive, où chaque enfant, quel que soit son origine, son parcours ou ses besoins, est accueilli et soutenu. Nous adaptons nos pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, favorisant ainsi une éducation équitable et égalitaire.

e. Une école numérique

Dans un monde de plus en plus connecté, nous intégrons les technologies de manière réfléchie dans notre enseignement. Nous formons nos élèves à utiliser les outils numériques de manière responsable, tout en leur offrant des opportunités d'apprentissage innovantes et stimulantes.

f. Une école citoyenne

Nous aspirons à former des citoyens engagés et responsables. À travers des projets d'éducation civique, nous encourageons nos élèves à devenir des acteurs de leur communauté, à développer le respect des valeurs républicaines, ainsi qu'une prise de conscience de leurs devoirs et de leurs droits en tant que citoyens.

g. Une école collaborative

La collaboration est au cœur de notre approche pédagogique. Nous encourageons nos élèves à travailler ensemble, à échanger leurs idées et à coopérer dans des projets communs. Cette démarche favorise le développement de compétences sociales, de résolution de problèmes et de créativité.

h. Une école qui met les enfants en recherche

Nous croyons que la curiosité est le moteur de l'apprentissage. Nous encourageons nos élèves à poser des questions, à explorer de nouveaux horizons, à exprimer leurs intérêts et à mener leur propre recherche. Nous les guidons dans cette démarche afin de développer leur esprit critique et leur autonomie intellectuelle.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La communication entre l'école et les familles est primordial pour favoriser les apprentissages scolaires, la sérénité et la confiance de chacun. Les enseignants et la direction sont à votre écoute pour dialoguer dans un respect mutuel. Lorsqu'une question importante se pose, il est préférable de convenir d'un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative.

Afin de pouvoir travailler dans un cadre serein, aussi bien pour l'équipe éducative que pour les élèves, il est demandé, en cas d'éventuel(s) problème(s) :

- d'éviter les polémiques, de nous octroyer votre confiance (niveau pédagogique et disciplinaire) et de garder l'école dans un climat calme et serein ;
- de soutenir la direction, l'enseignant et/ou le surveillant dans les décisions qu'il prend pour le bien de l'enfant ;
- de prendre contact avec la direction, le titulaire, le centre de santé et/ou le PMS si votre enfant éprouve des difficultés ;
- de ne pas intervenir directement auprès d'un élève et/ou de ses parents en cas de litige (se tourner vers un membre de l'équipe éducative).

Afin d'avoir un regard objectif et impliqué sur la scolarité de votre enfant, il est conseillé :

- de contrôler quotidiennement le journal de classe et de le signer au moins une fois par semaine ;
- de signer régulièrement les travaux, les évaluations et le bulletin ;
- de veiller à la présence régulière de votre enfant (à l'école et aux activités) ;
- d'assister autant que possible aux réunions organisées par l'école ;
- de surveiller votre enfant lors des fêtes et activités organisées à l'école (dans ces circonstances, l'enfant est sous la responsabilité des parents).

Nous vous invitons également à vous référer aux documents rédigés par le Pouvoir Organisateur des écoles communales de la ville de Herve :

- Le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)² qui définit notamment les règles concernant la vie en commun, les sanctions disciplinaires, les procédures de recours et ce qui concerne l'exclusion définitive, les règles relations à la fréquentation scolaire et les règles relatives à la gratuité.
- Le Règlement des études³ qui définit un certain nombre de normes et de priorités qui doivent conduire l'élève à produire un travail scolaire de qualité. Il définit également les modalités et les procédures de l'évaluation, des délibérations par les enseignants ainsi que la communication de l'information relative à leurs décisions.

² Code de l'Enseignement, Section V – Du règlement des études, Article 1.5.1-9

³ Code de l'Enseignement, Section IV -Du règlement des études, Article 1.5.1-8

4. NOS MISSIONS PRIORITAIRES⁴

Comme définit dans le décret Mission, les écoles de l'enseignement subventionné, doivent remplir simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes.

a. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, notamment, en...

- développant l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre seul et d'avoir confiance en ses capacités ;
- encourageant le travail en groupes et en cycles pour permettre la collaboration et les échanges ;
- respectant le rythme de chaque enfant ;
- travaillant en collaboration avec le centre CPMS, ainsi que le PSE.

b. S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie, entre autres, en

- donnant du sens aux apprentissages en variant les méthodes et les outils pédagogiques ;
- aidant les élèves à construire leurs apprentissages en leur permettant d'y jouer une part active et ainsi leur donner le goût d'apprendre et l'envie de découvrir ;
- apportant un soutien aux élèves à besoins spécifiques (aménagements raisonnables, intégration...) ;
- élargissant l'horizon des élèves en participant à des classes de dépaysement et de découverte et ainsi apprendre dans des situations concrètes de la vie ;
- organisant différentes sorties « pédagogiques ».

c. Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable, notamment, en...

- sensibilisant à l'environnement : tri des déchets, sensibilisation aux commerces locaux et à la consommation de fruits/légumes de saison, bacs de légumes, fruits et de fleurs dans l'école, semaine de l'environnement organisée par la commune ;
- commémorant notre Histoire (11 novembre, 8 mai...) ;
- permettant aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de se présenter au conseil communal des enfants ;
- apprenant le respect d'autrui en participant notamment à la semaine de l'amitié ;
- complétant régulièrement le passeport citoyen ;
- collaborant avec l'A.P.P.E.R. (Sécurité routière).

⁴ Code de l'enseignement, Chapitre I – Des missions prioritaires, Article 1.4.1-1

d. Assurer des chances égales d'émancipation sociale, entre autres, en...

- concertant en équipe afin de déceler les difficultés des élèves et de les aider,
- suscitant le goût de la culture et de la créativité par l'organisation d'activités culturelles et sportives (théâtre, musées, journées sportives, bibliothèque...).

5. NOS SPECIFICITES PEDAGOGIQUES

Notre école a pour ambition de développer l'autonomie chez chaque enfant qui y est accueilli. Nous croyons en l'importance de permettre à chaque élève de devenir acteur de son propre apprentissage, en lui donnant les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées et être responsable de ses actions.

Nous souhaitons également ouvrir nos élèves au monde et à la culture. Nous organisons des sorties, des rencontres avec des artistes et des intervenants extérieurs, afin de stimuler leur curiosité et leur ouvrir de nouvelles perspectives.

Dans un monde de plus en plus numérique, nous accordons une grande importance à la formation à l'utilisation des outils numériques. Nous voulons que nos élèves soient à l'aise avec les technologies, capables de les utiliser de manière responsable et créative.

La nature est également au cœur de notre projet éducatif. Nous encourageons nos élèves à observer, respecter et comprendre l'environnement qui les entoure. Nous organisons des activités en plein air, des projets de jardinage et des sorties dans la nature, afin de favoriser leur connexion avec la nature et développer leur sensibilité écologique.

Vivre en société est une compétence essentielle pour chaque individu. Nous mettons donc l'accent sur l'apprentissage des règles de vie en communauté, du respect des autres et de l'empathie. Nous voulons que nos élèves se sentent bien à l'école et que tous ceux qui les entourent se sentent également respectés et valorisés.

Enfin, nous fixons des objectifs d'apprentissage qui visent à développer l'intellect, le sens social et la créativité de nos élèves. Nous proposons un programme équilibré qui intègre les différentes matières académiques, mais aussi des activités artistiques, sportives et culturelles.

En somme, notre école vise à offrir un environnement éducatif complet, où chaque enfant peut développer son autonomie, s'ouvrir au monde et à la culture, maîtriser les outils numériques, comprendre et respecter la nature, apprendre à vivre en société et acquérir les apprentissages nécessaires à son développement intellectuel, social et créatif.

6. ORGANISATION DES CLASSES

L'organisation des classes en fonction de l'âge des élèves est associée à une démarche pédagogique basée sur la continuité. Nous mettons un point d'honneur à offrir à nos élèves une expérience d'apprentissage cohérente, allant de la maternelle à la fin du primaire, tout en respectant les nouveaux programmes du tronc commun.

a. La valorisation du travail par cycle

Dans notre école, le travail par cycle est primordial. Cette approche permet de regrouper les élèves en fonction de leur âge, ce qui favorise une cohésion sociale et une dynamique de classe propice à l'apprentissage. Chaque cycle offre des objectifs d'apprentissage spécifiques, garantissant ainsi une progression continue des compétences et des connaissances.

b. La continuité entre les classes et les niveaux

Au-delà du travail par cycle, nous nous engageons à maintenir une continuité pédagogique entre les différentes classes et les différents niveaux. Cela se traduit par une collaboration étroite entre nos enseignants, qui s'engagent à partager leurs pratiques pédagogiques, leurs connaissances et leurs expériences. Cette démarche permet de créer des liens forts entre les enseignants, favorisant ainsi une transmission fluide des apprentissages d'une année à l'autre.

c. L'adaptation aux nouveaux programmes du tronc commun

Bien que nous accordions une grande importance à la continuité, nous veillons également à respecter les nouveaux programmes du tronc commun. Nos enseignants sont constamment formés et mis à jour sur ces programmes afin de les intégrer harmonieusement dans leur enseignement. Cela garantit que nos élèves sont préparés aux défis futurs et aux exigences du système éducatif national.

Dans notre école, la combinaison judicieuse de l'organisation des classes par âge, du travail par cycle et de la continuité pédagogique assure une cohérence dans l'apprentissage de nos élèves. Nous sommes fiers de fournir un environnement éducatif où les élèves peuvent progresser de manière harmonieuse, en développant des compétences solides et une confiance en eux tout au long de leur parcours scolaire.

7. NOTRE EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe éducative de notre école est composée de professionnels passionnés, diversifiés, dynamiques et qualifiés qui mettent un point d'honneur à se former, se remettre en question et s'adapter en permanence au monde actuel et aux besoins de chacun de nos élèves.

a. Diversité, une richesse pour tous

Notre équipe éducative se distingue par sa diversité tant au niveau des profils professionnels que des origines culturelles. Chaque membre apporte des compétences et des perspectives uniques, ce qui enrichit nos pratiques pédagogiques et notre compréhension des besoins des élèves. Cette diversité favorise également un environnement inclusif, où chaque élève se sent valorisé et compris.

b. Dynamisme et remise en question

Notre équipe éducative est animée par un dynamisme constant. Nous sommes conscients des évolutions rapides de la société et des nouvelles technologies qui façonnent notre monde. Nous nous engageons donc à nous questionner régulièrement sur nos pratiques, à rechercher des approches pédagogiques innovantes et à nous adapter aux besoins changeants de nos élèves. Cela se traduit par des formations continues, des échanges de bonnes pratiques et une pédagogie constante.

c. Qualifications et expertise

Chaque membre de notre équipe éducative possède des qualifications solides dans son domaine d'expertise. Nous avons des enseignants titulaires de diplômes reconnus et spécialisés dans différents domaines. De plus, certains membres de notre équipe ont acquis au fil des années une expertise spécifique dans des domaines tels que l'éducation inclusive, les nouvelles technologies ou encore l'apprentissage des langues étrangères. Cela nous permet d'offrir un enseignement de qualité adapté aux défis contemporains.

d. Adaptation aux besoins individuels

Au sein de notre équipe éducative, chaque élève est considéré comme un individu unique ayant des besoins spécifiques. Nous croyons fermement à la nécessité d'adapter notre pédagogie pour répondre à ces besoins et favoriser ainsi le développement optimal de chaque élève. Notre équipe est attentive aux différences d'apprentissage, aux intérêts et aux capacités de chaque enfant, afin de créer un environnement propice à leur épanouissement.

Notre équipe éducative, diverse, dynamique et qualifiée, incarne **notre engagement envers une éducation de qualité, adaptée au monde actuel et aux besoins individuels de nos élèves**. Nous sommes fiers de travailler ensemble pour garantir un environnement d'apprentissage stimulant, inclusif et propice à la réussite de chaque enfant.

L'encadrement extrascolaire est quant à lui organisé par la Ville de Herve, en collaboration avec l'école. Les garderies et les surveillances sont prises en charge par du personnel qualifié ayant suivi les formations adéquates.

Fonction	Nom et prénom	Contact
Direction	Chefneux Cathy	ecole.chaineux@herve.be 087/67.56.26
M1A	Hervers Aurélie	a.hervers@echerve.eu
M1B	Halleux Pauline	p.halleux@echerve.eu
M2A	Wéris Viviane	v.weris@echerve.eu
M2B	Doucet Cindy	c.doucet@echerve.eu
M3	Vaessen Anne-Marie	am.vaessen@echerve.eu
P1	Jadoulle Virginie	v.jadoulle@echerve.eu
P2	Renard Caroline	c.renard@echerve.eu
P3	Hagelstein Sabine Gianotti Marie-Hélène	s.hagelstein@echerve.eu mh.gianotti@echerve.eu
P4	Colin Camille	c.colin@echerve.eu
P5	Rion Laetitia	l.rion@echerve.eu
	Mossay Isabelle	i.mossay@echerve.eu
P6	Radermecker Pierre-Olivier	po.radermecker@echerve.eu
Psychomotricité	Gutkin Séverine	s.gutkin@echerve.eu
	Meys Loris	l.meys@echerve.eu
Education physique	Magain François	f.magain@echerve.eu
Néerlandais	Colen Laurence	l.colen@echerve.eu
Aide	Wathelet Stéphanie	s.wathelet@echerve.eu

8. CONTRATS D'OBJECTIFS

Le Contrat d'Objectifs⁵ est un plan d'actions menées au niveau des apprentissages à l'école dans le cadre des réformes initiées par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ce plan, élaboré par l'équipe pédagogique tout au long de l'année scolaire 2021-2022, est une réalité concrète au sein des classes pour une période de six ans ; à savoir 2023-2029.

Concrètement, cette réalité se décline en 3 objectifs pour l'école communale de Chaineux :

- diminuer le taux de redoublement,
- améliorer les résultats au CEB Français (principalement en lecture),
- améliorer la communication dans l'école entre les différents acteurs.

⁵ Code de l'enseignement, Chapitre II – Du pilotage des écoles, Articles 1.5.2

L'équipe pédagogique travaille au quotidien au devenir de votre enfant avec en marge l'atteinte de ces objectifs. Les actions menées prévoient également des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de ces dernières.

9. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

a. Réunions de parents

Plusieurs réunions de parents sont prévues pour chaque classe :

- Une réunion collective en début d'année
- Une réunion individuelle sur rendez-vous aux dates communiquées après chaque bulletin
- Une réunion et/ou une entrevue peut être demandée à tout moment à un enseignant et/ou à la direction, qui fixera un rendez-vous au mieux de ses possibilités.

b. Bulletins

Le bulletin est un outil de communication que nous voulons clair pour chacun. A cet effet, nous avons décidé d'harmoniser sa présentation (P1/2 et P3 à P6).

Les 3 dates de remise des bulletins sont communiquées en début d'année.

c. Groupes

Dans chaque classe, un groupe WhatsApp a été créé par chaque titulaire de classe afin de vous communiquer les informations importantes.

Chaque enfant possède également une farde/pochette pour transmettre les papiers éventuels, ainsi qu'un journal de classe en primaire. Le journal de classe doit être tenu avec soin et signé régulièrement par les parents.

Si vous souhaitez joindre l'école, vous pouvez sonner à la direction 087/67.56.26 ou écrire un mail ecole.chaineux@herve.be. Si vous désirez joindre un membre de l'équipe éducative, nous vous demandons d'utiliser soit le journal de classe/la farde de communication ou l'adresse mail professionnel de l'enseignant.

Nous vous demandons de respecter la vie privée de l'équipe éducative. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser UNIQUEMENT ces canaux de communication. L'Instagram, le Messenger, le GMS... d'un des membres de l'équipe éducative ne peut pas être utilisé comme moyen de communication. Ne vous étonnez pas de ne pas avoir de réponse si vous utilisez un de ceux-ci.

Une page Facebook « Ecole Communale de Chaineux » vous permet de suivre les actualités de l'école, tout en respectant le droit à l'image de chacun. Les autres photos et/ou vidéos seront partagées par les enseignants via des groupes privés (padlet, WhatsApp, ...).

d. Calendrier scolaire



Les dates d'activités spécifiques, de formations ou de voyages scolaires vous seront communiquées le plus rapidement possible chaque année.

10. COURS PHILOSOPHIQUES

Ces cours se donnent à raison de 2 périodes par semaine par un professeur spécialisé :

- 1 période obligatoire d'éducation à la citoyenneté et à la philosophie⁶,
- 1 période de choix philosophique⁷.

Le choix s'effectue par les parents chaque année du 15 mai au 1^{er} juin.

⁶ Code de l'enseignement, Chapitre VI – De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Articles 1.7.6

⁷ Code de l'enseignement, Chapitre V – Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours de philosophie et de citoyenneté, Articles 1.7.5

11. COURS DE SECONDE LANGUE⁸

L'éveil aux langues fait partie intégrante de la grille des élèves de la M1 à la P2 à raison d'une période par semaine. Cette période doit être dispensée par le titulaire et classe. L'éveil aux langues permet aux enfants de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures tout en prenant conscience de la diversité des langues existantes.

La loi linguistique impose des obligations en matière d'enseignement d'une seconde langue. A partir de la P3, les élèves suivront 2 périodes de seconde langue par semaine. La seconde langue choisie par la commune de Herve est le néerlandais.

12. COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Le cours d'éducation physique fait partie de la formation commune obligatoire. La non-participation à ces activités doit être justifiée par écrit et, si elle se répète, par certificat médical. Le cours d'éducation physique fait l'objet, comme les autres cours, d'évaluations.

- Dans l'enseignement maternel⁹, les activités de psychomotricité sont assurées par un maître de psychomotricité. L'organisation d'activités de psychomotricité est obligatoire. Elles sont dispensées à raison de 2 périodes hebdomadaires. Il est préférable que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive ce jour-là. Des pantoufles de gym vous seront demandées pour les élèves de M2 et M3.
- Dans l'enseignement primaire¹⁰, il est dispensé à raison de 2 périodes hebdomadaires (3 à partir de la P5). Le cours d'éducation physique et à la santé faisant partie intégrante de l'horaire, toute absence au cours doit être justifiée. Si une dispense est demandée pour plus de 2 périodes, elle doit être couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier. Un équipement adéquat est obligatoire : pantoufles de gymnastique, un short et un t-shirt. L'équipement doit être enlevé après les cours et conservé dans un sac fermé à l'école.

N'oubliez pas d'indiquer le nom et prénom de votre enfant sur ses affaires personnelles. Cette tenue ne peut en aucun cas être sa tenue d'école du jour des raisons d'hygiène ! Pour les mêmes raisons, nous demandons que cette tenue soit reprise et lavée à chaque période de vacances.

Les élèves vont à la piscine de Herve dès la première année primaire à raison d'une période par semaine pendant la moitié de l'année scolaire. L'équipement requis est le suivant : maillot, bonnet et drap de bain. Les lunettes sont permises.

⁸ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 7

⁹ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1

¹⁰ Code de l'enseignement, Chapitre I – De l'horaire des élèves dans l'enseignement fondamental – Articles 2.2.1 – 4 à 5

13. ACTIVITES SCOLAIRES

Ces activités font partie du projet pédagogique et sont obligatoires. Qu'il s'agisse d'excursion d'un jour ou de séjours pédagogiques avec nuitées, la non-participation doit être justifiée par un document prévu à cet effet et transmis pour appréciation à l'Inspection.

14. TEMPS DE MIDI

Le temps de midi est réservé aux élèves qui ne peuvent pas retourner à midi. Un sac de dîner contenant la gourde, les collations et le repas de midi est obligatoire afin d'éviter les accidents dans les malles. Seules les gourdes, les boîtes et/ou linges réutilisables sont autorisés pour emballer les collations, ainsi que les repas de midi. Il est interdit de venir avec des plats à réchauffer, soupes instantanées, boîtes de conserves...

Les élèves retournant sur le temps de midi sont soumis à des horaires : la sortie à lieu à 12h15 lors de la fin des cours et sont attendus pour 13h25 au plus tard.

- Pour les primaires : l'entrée et la sortie se font par la grille de la cour
- Pour les maternelles : l'entrée se fait par la grille de la cour maternelle et la sortie par la porte côté maternel, excepté les 3^{èmes} maternelles qui sortent par la grille d'entrée.

Nous vous demandons de remplir les gourdes avec uniquement de l'eau ! Plusieurs fontaines à eau sont à la disposition des élèves afin qu'ils puissent la remplir à nouveau. Nous vous demandons aussi de privilégier les collations saines pour vos enfants.

15. GARDERIES

a. A l'école de Chaineux

La garderie organisée au sein de notre école se déroulera, à partir de cette année, dans un des modules de la cour de récréation du primaire. Pour vous y rendre, vous devez donc venir par la grille d'entrée de la cour primaire. Nous accueillerons avec grand plaisir les élèves

- tous les matins à partir de 7h30 jusqu'à 8h15 (à partir de 8h15, les élèves sont repartis dans les cours de récréation sous la surveillance des enseignantes),
- jusqu'à 18h00 maximum tous les jours sauf le mercredi (fin des cours à 12h15) !

Le prix de la garderie est fixé à 0,25€ par demi-heure entamée. Le paiement de celle-ci vous sera facturé 1x par mois via le journal de classe de votre enfant ou sa farde communication. Au mois de janvier, le paiement des garderies passera via une plateforme numérique.

b. A l'école de Bruyères

Le mercredi après-midi, une garderie est organisée par la ville de Herve pour les enfants issus de leurs écoles. Le car vient chercher les élèves concernés à l'école et les emmène à l'école de Bruyères.

Le paiement pour cette garderie se réalise via un portefeuille numérique indépendant de l'école de Chaineux. Durant cette après-midi, un cours d'anglais organisé par la ville de Herve est proposé aux enfants à partir de la 1^{ère} primaire.

c. Etude

Les élèves de la 2^{ème} à la 6^{ème} primaire restant à la garderie après 15h20 seront accueillis à l'étude surveillée de 15h45 à 16h30 (il ne s'agit pas d'une étude dirigée).

16. COMITE DE PARENTS

Composé d'un ensemble de parents dynamiques au service de l'école, les membres, aidés de l'équipe éducative, organisent plusieurs activités : le blind-test, la vente de bière de l'école « La maitresse », la fancy-fair, le carnaval, ...

Tous les fonds récoltés lors de ces différentes manifestations sont directement aux bénéfices des élèves : aménagement des cours, aménagement de l'école du dehors, participation aux frais des cadeaux de Saint-Nicolas, achats de livres et de matériel pour les classes et les garderies, financement d'une partie du matériel informatique de l'école, ...

Toute personne investie de l'autorité parentale et qui le souhaite peut faire partie du comité.¹¹

17. LES EFFETS PERSONNELS

Dans le cadre de l'école, les élèves doivent s'abstenir

- D'apporter de l'argent, des appareils électroniques, des objets étrangers au cours... sauf si cela a été expressément demandé par un professeur. Les objets « non scolaires » pourront être confisqués et récupérés uniquement par l'adulte responsable de l'enfant.
- De réaliser tous jeux de troc ou d'échange
- De porter un signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages.

¹¹ Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Association de parents d'élèves en Communauté Française, Chapitre 1^{er} – Article 1^{er}

18. INSCRIPTION

Par la présente, nous vous informons que l'inscription de mon enfant dans l'établissement scolaire sera validée par la remise des documents dûment complétés, notamment la « fiche d'inscription ». En procédant à cette inscription, les personnes responsables déclarent implicitement leur adhésion aux différents règlements et projets relatifs à l'école communale de Chaineux, à savoir :

- Le règlement d'ordre intérieur de la Ville de Herve
- Le projet éducatif de la Ville de Herve
- Le projet pédagogique de la Ville de Herve
- Le règlement des études de la Ville de Herve
- Le projet d'établissement de l'école de Chaineux

Il est à noter que pour les élèves de maternelle arrivant après 2 ans et demi en accueil ou en 1ère maternelle, les personnes responsables attestent, en rendant les documents complétés, que leur enfant n'a pas été inscrit dans un autre établissement scolaire antérieurement.